MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Investir pour transformer l'action publique

—

DOSSIER DE PRESSE

FTAP
FONDS POUR
LA **TRANSFORMATION**
DE L'ACTION
PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Direction interministérielle de la transformation publique

10 février 2023

Stanislas Guerini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques

FTAP, une nouvelle enveloppe pour accélérer la transformation de l'État et changer la vie des Français

Lancé fin 2017 sous l'impulsion du président de la République, le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) part de l'idée simple et partagée que, pour transformer, il faut investir. Le FTAP est donc un outil unique dans le paysage budgétaire de l'Etat : fondé sur la logique d'un retour sur investissement, inédit par son montant, il permet de concrétiser, dans un cadre interministériel, les projets innovants des administrations de l'État au service des politiques prioritaires du Gouvernement.

Parce qu'investir, y compris dans des temps de crise et de transition, est indispensable pour que l'Etat soit à la hauteur des défis auxquels il fait face et que les administrations répondent aux attentes des Français, le Gouvernement a décidé de lancer un nouveau FTAP doté de 330 millions d'euros sur la période 2023-2025.

Sous le pilotage de la Direction interministérielle de la transformation publique, je souhaite que le fonds porte un triple objectif : améliorer le service aux usagers, redonner des marges de manœuvre aux agents publics et gagner en efficacité dans l'action menée par la puissance publique.

J'œuvrerai, en lien avec tous les ministres impliqués, à répondre aux préoccupations quotidiennes des Français tout en construisant l'avenir des services publics, partout sur le territoire métropolitain et en Outre-mer, à la recherche de projets à impact susceptibles de faciliter, aussi, la vie des agents publics.

Ce FTAP, c'est aussi avant tout celui d'agents, de directeurs de projets, de chefs de services, de directeurs d'administration centrale. Je vous le dis : il permet de financer vos projets pour accélérer la transformation de l'Etat. À vos idées !

BILAN FTAP 2017-2022

Montant total attribué sur 2018-2022

764 M€

Nombre de lauréats

126

Montant médian accordé par projet

Près de **3 M€**

Économies réalisées

600 M€

d'économies pérennes

+100 M€ à date

Axes de transformation

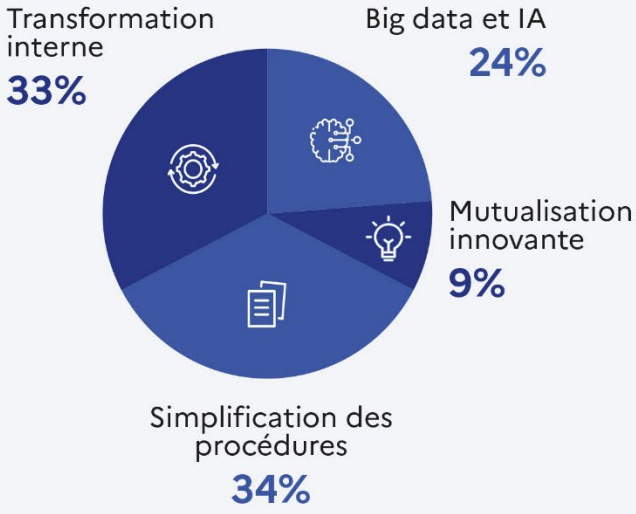

FTAP 2023-2025

Montant total

330 M€

Bénéficiaires : **administrations centrales, opérateurs et services déconcentrés de l'État**

FTAP

dont 5 guichets numériques

FTAP déconcentré

Objectifs des projets de transformation :

- Retour sur investissement
- Impact usagers, impact agents
- Potentiel de mutualisation et de réplicabilité
- Éco-responsabilité

SOMMAIRE

FTAP 2023-2027 : UN LEVIER D'INVESTISSEMENT UNIQUE POUR ACCÉLERER LES PROJETS DE TRANSFORMATION DES ADMINISTRATIONS D'ÉTAT 8

2023-2025 : une enveloppe de 330 millions d'euros au service des politiques prioritaires du Gouvernement 8

FTAP 2023-2025 9

FTAP 2018 - 2022 : INVESTIR POUR TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES PRIORITES GOUVERNEMENTALES 11

764 millions d'euros investis au service de 126 projets d'intérêt général 11

Un impact concret sur la qualité de service rendu aux usagers 11

Un impact concret sur la qualité de vie au travail des agents 11

Baisse de la dépense publique : des économies directes pérennes de plus de 600 M € 12

ZOOM SUR SIX PROJETS LAURÉATS DU FTAP 2018-2022 13

PORTAIL PRO : simplifier les parcours usagers et offrir de nouveaux services aux agents chargés du recouvrement 13

PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE (PPN) : accélérer la dématérialisation de la justice pénale au bénéfice des agents et du justiciable 13

3D DOUANES : placer la donnée au cœur des métiers de la Douane 14

ATIGIP360°: favoriser le développement du travail d'intérêt général et lutter contre la récidive 14

CONCENTRATEUR D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE : améliorer la satisfaction des usagers et les conditions de travail des agents grâce à la réingénierie des processus 15

CAP 2030 : faire des Pays de la Loire une vitrine de l'administration territoriale de l'État en 2030 15

TRACK DECHET : améliorer la traçabilité des déchets dangereux ou polluants 16

FTAP 2023-2027 : UN LEVIER D'INVESTISSEMENT UNIQUE POUR ACCÉLERER LES PROJETS DE TRANSFORMATION DES ADMINISTRATIONS D'ÉTAT

LE FTAP, accélérer les projets de transformation des administrations publiques :

- → qui servent les **priorités du Gouvernement**
- → qui dégagent un **retour sur investissement**, les économies et gains de productivité pris en compte pouvant donner lieu à une réduction de crédits ou bien être redistribués vers le financement d'autres priorités
- → qui présentent **un fort impact sur l'efficacité de l'action publique** et des **bénéfices significatifs pour les agents et les usagers**
- → qui offrent un **potentiel d'effet de levier et de passage à l'échelle**
- → qui sont compatibles avec les objectifs d'un **État exemplaire en matière de transition écologique.**

Le FTAP est un programme piloté par la DITP, sous l'autorité du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

« Avec ce nouveau FTAP doté de 330 M€ sur 3 ans, le Gouvernement fait le choix de continuer à investir dans les projets de transformation des services et des opérateurs de l'État qui présentent un fort impact pour les usagers comme pour les agents et qui améliorent significativement l'efficience de l'action publique.

Tirant les enseignements du premier FTAP, la DITP a revu les procédures de sélection et de suivi des projets afin de renforcer l'efficacité de l'emploi des fonds selon les orientations du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

La création d'un FTAP déconcentré permettra ainsi aux préfets de région de soutenir directement les projets conçus par les équipes de l'État dans les territoires et leurs parties prenantes, au plus près de nos concitoyens.»

Thierry Lambert, Délégué interministériel à la transformation publique.

2023-2025 : une enveloppe de 330 millions d'euros au service des politiques prioritaires du Gouvernement

En dotant le FTAP d'une enveloppe de 330 millions d'euros pour les trois prochaines années, le Gouvernement réaffirme son rôle de **levier d'investissement unique au bénéfice de la transformation de l'action publique, dont 120 millions dès 2023.**

Les priorités de financement pour 2023 définies par le ministre Stanislas Guerini sont les suivantes

- appui au **déploiement et à la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement**
- accompagnement **des projets de simplification des parcours usagers** en offrant une expérience intégrée aux usagers des services publics quel que soit le canal de contact (guichet, site internet, téléphone…) et en résolvant leurs problèmes immédiats
- **accélération de la transformation numérique de l'État** avec 5 guichets dédiés, pilotés par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) :
  - valoriser les données et mobiliser l'intelligence artificielle
  - favoriser le passage au « *cloud computing* »
  - améliorer l'éco-responsabilité du numérique de l'État
  - améliorer le design et l'accessibilité des produits et services numériques de l'État
  - développer les compétences numériques des agents publics
- soutien aux **travaux d'efficacité opérationnelle et aux transformations managériales**, en accompagnant de manière prioritaire la modernisation des fonctions supports et de l'organisation territoriale
- **formation et internalisation des compétences** pour redonner aux administrations des marges de manœuvre
- diffusion de **l'ambition de transformation de l'action publique dans** les **territoires avec l'ouverture d'un guichet dédié et** avec les laboratoires d'innovation territoriale

FTAP 2023-2025

FTAP	
Administrations centrales, des opérateurs ou des services déconcentrés de l'État.	Voir le cahier des charges
FTAP DECONCENTRE	
Services et opérateurs de l'État dans les territoires, guichet piloté directement par les secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR).	Voir le cahier des charges

120 millions d'euros

Montant de l'enveloppe pour **2023**

330 millions d'euros

Montant de l'enveloppe **2023-2025**

LE FTAP, MODE D'EMPLOI

Un comité d'investissement présidé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Les candidatures sont examinées tous les 2 mois par un comité d'investissement présidé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et, en cas d'empêchement par le délégué interministériel à la transformation publique, responsable du programme. Outre le DITP, le comité comprend la directrice interministérielle du numérique et la directrice du budget. Le secrétariat du comité est assuré par la DITP, qui coordonne l'instruction des projets.

Un accompagnement des lauréats par les équipes de la DITP et la DINUM

Les équipes de la DITP sont chargées du pilotage du FTAP. Les candidatures sont déposées sur la plateforme démarches-simplifiées avec une fiche simple permettant de vérifier l'éligibilité du projet. Si le FTAP confirme son intérêt, un rapporteur de la DITP ou de la DINUM est désigné pour accompagner le candidat dans la finalisation de son projet. La DITP et la DINUM peuvent également être sollicités en amont pour mieux orienter la préparation des candidatures. Ne sont présentés en comité d'investissement que les projets prêts à être engagés.

A l'issue de la phase de sélection, un engagement réciproque est signé entre la DITP et le lauréat. Il définit les coûts et le rythme de déploiement du projet, le calendrier prévisionnel de versement des fonds, le montant des économies générées et les objectifs de résultats attendus. Si le contrat de transformation n'est pas signé dans le délai de deux mois après l'approbation du comité, celle-ci devient caduque.

Les crédits sont mis à disposition des lauréats par tranche selon un rythme défini avec le porteur. Si les crédits ne sont pas engagés dans le délai de six mois, les fonds sont repris. Un suivi de l'avancement du projet est réalisé par la DITP et la DINUM pour s'assurer que les jalons clés sont respectés, qu'aucune difficulté ou blocage ne vient empêcher le bon déploiement du projet.

FTAP 2018 - 2022 : INVESTIR POUR TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES PRIORITES GOUVERNEMENTALES

764 millions d'euros investis au service de 126 projets d'intérêt général

D'un montant inédit, le FTAP a été créé fin 2017 dans le cadre du Grand plan d'investissement afin de soutenir les réformes structurelles de l'État. Il répond à trois priorités : **la qualité de service pour les citoyens et les entreprises, la modernisation de l'environnement de travail des agents et la baisse des dépenses publiques.**
Sous l'égide du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), qui pilote le fonds, **a investi 764 millions d'euros au service de 126 projets d'intérêt général sur le FTAP 2018-2022**, pour un montant médian de près de **3 millions d'euros par projet**.
L'objectif : permettre aux administrations centrales, services déconcentrés et opérateurs de l'État de concrétiser et d'accélérer leurs projets de transformation.

Rendez-vous sur le site de la DITP pour découvrir tous les projets lauréats : modernisation.gouv.fr.

Les projets portés par le FTAP couvrent quatre grands domaines de transformation :
la simplification des procédures (**35 %** des projets)
la transformation interne (**33 %**)
le traitement des données et l'intelligence artificielle (**24 %**)
la mutualisation innovante (**9 %**).

Un impact concret sur la qualité de service rendu aux usagers

L'impact du FTAP pour les usagers se traduit concrètement par l'amélioration et la simplification de la qualité de service, une meilleure information des usagers, une accessibilité aux services accrue et la création de nouveaux services. La moitié des 126 projets lauréats ont un impact direct pour les usagers, citoyens et entreprises:

- conseil personnalisé pour les personnes en recherche d'emploi, gain de temps dans la recherche de formation, etc. (projet Intelligence emploi pour Pôle emploi),
- amélioration de la qualité des prévisions des phénomènes dangereux (projet Systèmes experts en météorologie et climat - Météo France),
- création d'une plateforme numérique de solutions et d'échanges destinée aux entreprises, en vue d'améliorer les performances de la France à l'exportation (Team Export)

Un impact concret sur la qualité de vie au travail des agents

Grâce au FTAP, les agents des projets lauréats disposent d'équipements améliorant sensiblement leurs conditions de travail (tablettes permettant d'être davantage mobiles dans leurs activités quotidiennes par exemple), d'outils d'aide à la décision ou de solutions permettant d'automatiser certaines tâches. L'enjeu : libérer du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée au service des usagers.

Le FTAP porte également des projets permettant de faciliter le travail des agents en décloisonnant les silos administratifs, et de développer les compétences des agents.

Baisse de la dépense publique : des économies directes pérennes de plus de 600 M €

A ce jour, le FTAP a déjà permis d'économiser 100 M€. **Une fois l'ensemble des projets achevés, ce seront 600 M€ d'économies pérennes qui seront réalisées**. Ces économies directes résultent de la réduction des coûts de fonctionnement (renoncement à l'achat de matériels informatiques, de prestations intellectuelles, etc.) et des emplois supprimés ou redéployés.

600 M€
d'économies directes pérennes

224 M€
d'économies indirectes par an

470 M€
nouvelles recettes par an

A cela, s'ajoutent 224 M€ d'économies indirectes pérennes, qui peuvent être liées soit à l' « évitement » de dépenses certaines ou très probables en l'absence de la réalisation du projet (réduction de coûts de contentieux et d'investissements, etc.), soit à une plus grande efficacité de politiques publiques grâce aux projets menés (par exemple, une politique de prévention accrue qui réduit la mobilisation de dispositifs publics de prise en charge).

Au-delà des économies, certains projets ont permis d'augmenter le niveau de ressources perçues par l'Etat (optimisation des processus de recouvrement, lutte contre la fraude). Les recettes complémentaires annuelles (recettes fiscales principalement) sont évaluées à plus de 470 M€.

ZOOM SUR SEPT PROJETS LAURÉATS DU FTAP 2018-2022

PORTAIL PRO : simplifier les parcours usagers et offrir de nouveaux services aux agents chargés du recouvrement

Ministère de l'Économie et des Finances - Lauréat 2020 – Montant total initial du projet : 44,8 M€

Déployé et mis en ligne au 1er trimestre 2022, grâce au soutien du FTAP à hauteur de 28,8 M€, *« Portailpro.gouv offre un guichet unique permettant aux entreprises d'obtenir des informations, de solliciter des délais, de fluidifier les processus de recouvrement pour les agents »,* Stéphane Eustache, directeur du programme Portailpro.gouv. Ce portail d'accès regroupe les services de recouvrement et de déclarations de la Direction générale des finances publiques, Direction générale des douanes et droits indirects et de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Bénéfices pour les entreprises

→ Réalisation de l'ensemble des démarches fiscales, douanières ou sociales, à partir du même site et avec une authentification unique

→ Vision d'ensemble des échéances fiscales, douanières et sociales grâce à un tableau de bord personnalisé

→ Messagerie unique pour contacter toutes les administrations partenaires

Bénéfices pour les agents

→ Mise en place d'API permettant de mutualiser les informations pertinentes pour l'instruction des dossiers

PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE (PPN) : accélérer la dématérialisation de la justice pénale au bénéfice des agents et du justiciable

Ministère de la Justice – Lauréat 2021 – Montant total initial du projet : 37,8 M€

Le FTAP a choisi d'investir 24,2 M€ dans le déploiement de ce projet pour accélérer son déploiement dans toutes les juridictions. « *La PPN répond à quatre priorités : simplifier le traitement des procédures, faciliter la collaboration avec les partenaires de la justice, promouvoir la signature électronique et économiser le papier* », Anne-Laure Sandretto, directrice du Programme PPN.

Pour les policiers et les gendarmes, cette dématérialisation permet de supprimer les copies de leurs actes de procédures ; pour les greffiers, plusieurs tâches à faible valeur ajoutée comme l'enregistrement, la reprographie ou l'archivage disparaissent ; enfin les avocats et les partenaires de justice bénéficieront d'un accès instantané aux pièces numériques du dossier.

Bénéfices pour les justiciables :

→ Meilleure information et suivi en temps réel des procédures

→ Raccourcissement des délais de réponse

→ Réduction des délais de traitement avec les avocats et les services enquêteurs

→ Dématérialisation des notifications et convocations

Bénéfices pour les agents

→ Dossiers accessibles instantanément dès la réception

→ Archivage automatisé facilitant le classement

→ Amélioration des conditions de travail avec une note de 9/10 (questionnaire de satisfaction)

3D DOUANES : placer la donnée au cœur des métiers de la Douane

Ministère de l'Action et des Comptes publics - Lauréat 2019 - Montant total initial du projet : 29,4 M€

Soutenu par le FTAP à hauteur de 18,8 M€, le projet permet à la Direction générale des douanes et droits indirects de créer une plateforme de *type Big Data* faisant émerger des cas d'usage transformant ses métiers. « *L'objectif est d'outiller toutes les missions de la douane (lutte contre la fraude et garantie de la conformité des marchandises, optimisation et modernisation du traitement des flux de marchandises en frontière, accompagnement des entreprises) et de développer avec les métiers et les services supports les outils correspondants* », Amaury DECLUDT, délégué à la stratégie, DGDDI.

Bénéfices pour les entreprises

→ Accompagnement des entreprises à l'export et à l'import avec la fourniture de rapports synthétiques donnant une vision d'ensemble de leurs activités de dédouanement

Bénéfices pour les agents

→ Optimisation des positionnements des agents sur les points de contrôle

→ Optimisation du ciblage sur la recherche de fraude (atypies, minoration de valeur) pour un recouvrement plus efficient des taxes douanières

→ Vision macroéconomique de l'activité des entreprises en matière douanière

Bénéfices pour les citoyens

→ Meilleure protection du consommateur contre la contrefaçon de produits (tabac, médicaments, jouets, etc.) et les risques de santé et d'accidents associés.

ATIGIP360°: favoriser le développement du travail d'intérêt général et lutter contre la récidive

Ministère de la Justice - Lauréats 2020 - Montant total initial du projet : 25,8 M€

Le FTAP a soutenu à hauteur de 10,7 M€ la création du système d'information de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP). *« ATIGIP360 offre une visualisation en temps réel de l'offre de postes de travaux d'intérêt général (TIG), de travail et de formation proposées en établissement pénitentiaire. Cet outil permet également d'accéder à l'ensemble des informations relative à l'insertion professionnelle de chaque personne placée sous-main de justice (coffre-fort numérique) et de rechercher un emploi ou une formation professionnelle pour la sortie de détention »,* Albin Heuman directeur ATIGIP.

Bénéfices pour les personnes confiées au service public de la justice

→ Systématisation de l'orientation professionnelle avec un accès facilité à un travail et/ou une formation, qualifiants et valorisants pour l'acquisition de compétences

Bénéfices pour les agents

→ Gain de temps dans la mise à exécution de la mesure de TIG

→ Dématérialisation des procédures d'habilitation des organismes d'accueil et d'inscription des postes de TIG

CONCENTRATEUR D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE : améliorer la satisfaction des usagers et les conditions de travail des agents grâce à la réingénierie des processus

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques - Lauréat 2019 - Montant total initial du projet : 18 M€

Le FTAP a investi à hauteur de 9 M€ pour accompagner les projets de transformation centrés sur la réingénierie de processus. Ce dispositif de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) fournit une aide opérationnelle aux administrations en s'appuyant, lorsque c'est pertinent, sur les techniques innovantes comme l'intelligence artificielle. « *Cette méthode capitalise sur l'inventivité du terrain en travaillant avec les agents et avec les usagers pour imaginer des solutions, les tester, puis les mettre en œuvre concrètement* », Sihame Sellalli, directrice du concentrateur d'efficacité opérationnelle au sein de la DITP. L'équipe de la DITP est intervenue notamment pour faciliter aux usagers l'accès aux subventions (ministère de la Culture, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), pour simplifier les processus ressources humaines dans les rectorats (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) et réduire les délais de délivrance des titres de séjour dans 37 préfectures à ce jour.

Bénéfices pour les usagers
→ Meilleure qualité de service
→ Délais de traitement réduit
→ Simplification des démarches

Bénéfices pour les agents
→ Réduction des tâches répétitives pour se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée
→ Amélioration des conditions de travail
→ Renforcement de l'attractivité des métiers

CAP 2030 : faire des Pays de la Loire une vitrine de l'administration territoriale de l'État en 2030

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques - Lauréat 2020 - Montant total du projet initial : 4 M€

Le FTAP a investi 1,8 M€ pour soutenir ce projet qui combine les différentes dimensions de la transformation publique : transformation managériale, transformation des méthodes de travail et accélération du numérique. « *L'enjeu de CAP 2030 est double : améliorer l'efficacité du service public avec les usagers et citoyens et impliquer les agents publics eux-mêmes dans les transformations, tout en améliorant leur environnement de travail* », Ghislain Doriano, SGAR adjoint des Pays de la Loire.

Bénéfices pour les usagers
→ Meilleure qualité de service avec la généralisation des principes de « silence vaut accord » et du « dites-le nous une fois »
→ Administration capable d'anticiper les attentes des usagers
→ Délais d'instruction réduits
→ Démarches plus accessibles

Bénéfices pour les agents
→ Meilleures conditions de travail avec la mise à disposition d'outils et solutions numériques performants
→ Facilitation du travail mobile des cadres et du télétravail
→ Accès à de nouvelles compétences et formations
→ Modèle managérial qui encourage et valorise les capacités d'initiative

TRACK DECHETS : Améliorer la traçabilité des déchets dangereux ou polluants

Ministère de la transition écologique – Lauréat 2020 – Montant total du projet initial 1, 8M

Avec le soutien du FTAP à hauteur de 600 000 €, la plateforme Trackdéchets dématérialise, simplifie et fiabilise le suivi des déchets dangereux en France pour 200 000 petites et grandes entreprises. « *Trackdéchets a permis d'accompagner une demande réglementaire qui impose désormais la dématérialisation de la traçabilité des déchets dangereux comme les déchets chimiques, l'amiante ou encore les déchets de fluides frigorigènes. Nous sommes désormais capable d'assurer la traçabilité des déchets, du bordeaux de la déclaration jusqu'à la destruction ou l'enfouissement.* », Emmanuel Flahaut, responsable Trackdéchets.

Bénéfices pour les usagers

→ Dématérialisation complète de la procédure (fin du système de suivi papier des déchets avec signature des bordereaux à chaque étape du parcours)

→ Mise en place d'une API pour les utilisateurs disposant déjà d'un système d'information

Bénéfices pour les agents

→ Gain de temps et suppression des tâches chronophages liées aux formulaires papier

→ Fiabilisation des données sur les déchets dangereux

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

FTAP

FONDS POUR
LA **TRANSFORMATION**
DE L'ACTION
PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Le FTAP est piloté par
la Direction interministérielle
de la transformation publique**

En savoir plus sur le FTAP modernisation.gouv.fr